

Objet : Projets et plan d'actions patrimoniales 2016

La Présidente expose :

Dans le cadre de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, un certain nombre de sites ou de patrimoines culturels ont été distingués.

Ainsi, dix-neuf d'entre eux ont été reconnus comme site à fort caractère patrimonial ou comme site perché remarquable (mesure 1-4-2). Ils couvrent l'ensemble du territoire. Dans le cadre de sa charte, le Parc s'est alors engagé à accompagner, sous quelle que forme que ce soit et dans la limite de ses moyens, des projets concernant ces patrimoines. La volonté était d'accompagner, pour l'ensemble de ces sites, les propriétaires, les collectivités ou les associations gestionnaires, dans une dynamique nouvelle.

Afin de promouvoir certains patrimoines emblématiques du territoire, la charte a également prévu la possibilité d'accompagner des actions de préservation et de valorisation. C'est notamment le cas des patrimoines construits en pierre sèche, des patrimoines liés aux activités agricoles ou à la transformation des productions agricoles, des aménagements hydrauliques, des patrimoines routiers, etc. (mesure 1-4-2).

Enfin, des communes ont contacté le Parc naturel régional afin de bénéficier d'un accompagnement technique pour conduire leur projet, dans les domaines de la connaissance, de la valorisation ou de la restauration de ces patrimoines bâtis.

Pour l'année 2016, le Bureau syndical par délibération n°2015-10-02 du 12 novembre 2015 propose d'intervenir sur les communes suivantes :

Commune concernée	Présentation du projet	Proposition d'accompagnement
Commune d'Etoile-Saint-Cyrice Eglise de Saint-Cyrice	<p>Le site de l'église de Saint-Cyrice a été reconnu au titre des sites perchés remarquables.</p> <p>Cette église, inscrite au titre des monuments historique, est en partie romane (élévation intérieure) et remaniée à l'époque moderne et au XIXe siècle. Elle occupe le sommet d'une butte, flanquée par les ruines du vieux village de Saint-Cyrice, détruit en 1944.</p> <p>Le projet vise à financer la réalisation d'une série d'études, sous la responsabilité d'un architecte, afin de définir un programme de restauration futures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ étude géologique du terrain de la butte de l'église ; ▪ étude archéologique (sondages, plan et relevés des élévations) ▪ étude des fresques et intervention d'urgence pour sauvegarder les parties les plus menacées. <p>Une proposition de schéma d'interprétation, associant une étude paysagère, sera réalisée directement par le Parc naturel régional des Baronnies provençales et constituera l'autofinancement du Pnr.</p> <p>De même, les bénévoles de l'association « A la belle étoile » produiront une étude historique concernant le bâtiment de l'église.</p>	<p>Le Parc sera maître d'ouvrage des études avec l'accord de la commune, propriétaire du bâtiment et du site.</p>

Commune concernée	Présentation du projet	Proposition d'accompagnement
Commune de Laragne-Montéglin Site du château et du village d'Arzeliers	<p>Le site du château et du vieux village d'Arzeliers a été reconnu au titre des sites perchés remarquables.</p> <p>Depuis 2013, dans le cadre de chantiers de jeunes, menés sous la conduite de la municipalité de Laragne-Montéglin, par l'association « Villages des Jeunes-Solidarités jeunesse », les fondations du chevet de la chapelle castrale et des murs d'une des maisons du vieux village ont été reprises.</p> <p>En 2014, le Parc naturel régional a financé, avec le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le partenariat de l'Etat (SRA Provence-Alpes-Côte d'Azur), la réalisation d'un relevé topographique du site, de relevés pierre à pierre des murs de la chapelle castrale et d'une étude-diagnostic sur les secteurs à enjeux archéologiques du site.</p> <p>En 2014 et 2015, le Parc a également financé l'intervention d'un architecte du patrimoine sur le site, en préparation et au moment du chantier de jeunes.</p>	<p>En 2016, il est proposé de continuer à financer l'intervention d'un architecte du patrimoine, afin de garantir un suivi de qualité du chantier.</p> <p>Par ailleurs, il semble intéressant de pouvoir engager, avec la commune, une réflexion sur l'interprétation et la valorisation du site, travail qui nécessitera a priori une assistance technique du Parc naturel régional.</p>

Pour mémoire d'autres actions sont envisagées pour les années 2016-2017 sur le bourg ancien de La Motte Chalancon (élaboration d'un schéma d'interprétation et de valorisation), l'église paroissiale de Saint Genis, les vestiges du pont romain de Villeperdrix, l'église Saint-Clair de Montfroc (accompagnement technique et aide à la recherche de financements), les constructions en pierres sèches à Barret-de-Lioure, Châteauneuf-de-Bordette, Villeperdrix, Nyons (réalisation de chantiers de jeunes et de chantiers participatifs). Ces différentes opérations impliqueront un engagement différencié du Parc naturel régional, tantôt technique, tantôt financier et des délibérations préciseront ultérieurement les engagements financiers le cas échéant.

En ce qui concerne le financement des études sur l'église de Saint-Cyrice et l'accompagnement du suivi architectural pour le chantier de jeunes qui doit se dérouler à Arzeliers en septembre 2016, il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant (€ TTC)	RECETTES	Montant (€ TTC)
Etude architecturale et archéologique de l'église de Saint-Cyrice	24 000 €	ETAT (Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur)	11 500 €
Accompagnement du chantier de jeunes d'Arzeliers (septembre 2016)	2 500 €	Conseil départemental des Hautes-Alpes	5 000 €
Plan d'interprétation et proposition d'aménagement paysager des abords de l'église de Saint-Cyrice menée par les chargés de mission « patrimoines culturels et culture » et « paysages »	6 500 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 900 €
		Autofinancement SMBP	6 600 €
TOTAL	33 000 €	TOTAL	33 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de soutenir les projets patrimoniaux ci-dessus décrits
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à ces actions.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU